



[Accueil](#) > Vacances

Vacances



Pendant les périodes de petites vacances, la Ville propose diverses activités aux enfants et jeunes Orvaltais...

A⁻ A⁺



Accueils de Loisirs

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans révolus (ou scolarisés de manière effective en maternelle) jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

[LIRE LA SUITE](#)



Stages sportifs et natation

A chaque période de vacances, différents stages sportifs peuvent être proposés : badminton, tennis de table, football, handball, basketball, natation, ultimate, flag rugby...

[LIRE LA SUITE](#)



Stages initiation & découverte du numérique

Pour les jeunes de 13 à 18 ans, la Ville propose cette année des stages gratuits d'initiation et de découverte du numérique

[LIRE LA SUITE](#)

ALSH vacances - Quels sont les modes de fréquentation possibles ?

Deux formules d'accueil existent :

- Journée
- après-midi (sans repas)

ALSH vacances - A quelle heure dois-je venir déposer ou reprendre mon enfant ?

- Accueil le matin de 7h45 à 9h30 (enfants inscrits à la journée) ou de 13h15 à 13h45 (enfants inscrits uniquement l'après-midi)
- Départ le soir à partir de 16h45 et au plus tard jusqu'à 18h30.

Comme le précise le règlement intérieur des activités jeunesse (document disponible dans la rubrique "A télécharger"), veillez au respect des plages horaires d'accueil des enfants.

A NOTER : les enfants de 6 ans et plus peuvent être autorisés à quitter seul l'ALSH (cf. autorisation à mentionner sur la Fiche Sanitaire de l'enfant).

Vacances - Je souhaite déposer mon enfant un peu plus tard, ou au contraire, venir le chercher un peu plus tôt, est-ce possible ?

Durant les périodes de vacances, plus d'une centaine d'enfants sont inscrits chaque jour en ALSH. Les horaires définis pour l'accueil et le départ des enfants visent, dans un cadre de service collectif, à préserver l'organisation et le projet pédagogique mis en œuvre au sein des structures, et ce dans le respect de l'intérêt général. Aussi, il n'est pas possible d'adapter les horaires d'arrivée ou de départ à chaque situation individuelle (cf. Règlement intérieur des activités jeunesse disponible dans la rubrique "A télécharger").


De manière exceptionnelle, si vous avez une contrainte horaire particulière, vous devez anticiper votre demande de dérogation et motiver celle-ci par écrit à espacefamille@mairie-orvault.fr. Le service Jeunesse vous apportera une réponse (positive ou non) dans les plus brefs délais. Sachez que les directeurs d'ALSH ne sont pas habilités à valider ce type de réponse, et qu'en cas de demandes récurrentes ou de non-respect des horaires d'accueil, la Ville se réserve la possibilité de refuser les inscriptions de votre enfant pour la période de vacances suivante.

Vacances - Quand dois-je inscrire mon enfant ?

Pour les Accueils de loisirs et stages organisés durant les vacances scolaires, les inscriptions débutent en moyenne 6 semaines avant la période concernée et se clôturent 12 jours avant le 1^{er} jour des vacances. Inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Téléchargez le calendrier 2019/2020 :

[calend_jnse_vac_2019_2020.pdf](#)

 [calend_jnse_vac_2019_2020.pdf \(672 Ko - .pdf\)](#)

Je souhaite annuler ou modifier mon inscription : comment faire ?

Vous devez avertir le service Enfance jeunesse par écrit : espacefamille@mairie-orvault.fr. Toute

demande d'annulation ou de modification transmise au plus tard 12 jours avant la date limite d'inscription pour la période de vacances concernée sera acceptée, sans frais.

Passé ce délai, les annulations et les absences injustifiées donnent lieu à une retenue financière, voire à une majoration de 25 % du tarif de la réservation. Pour connaître en détail les délais et les règles appliquées, consultez le règlement intérieur des activités enfance jeunesse (rubrique "A télécharger")

Que dois-je fournir à mon enfant lorsqu'il va à l'accueil de loisirs ou en stage pendant les vacances.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est inutile de donner un goûter pour les enfants inscrits en Accueil de loisirs car celui-ci est fourni. A l'inverse, pour les stages (en particulier stages sportifs), les parents doivent fournir à leur enfant un goûter et prévoir notamment une bouteille d'eau.

Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs maternels (3-6 ans), il est par ailleurs conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Enfin, il est demandé aux familles de fournir un drap et une couverture (duvet, plaid..) dans un sac, le tout marqué aux nom et prénom de l'enfant.



Dans l'agenda

lun, 09/09/2019 - mer, 09/10/2019

Inscription Vacances de Toussaint - Accueils de loisirs et stages

ven, 04/10/2019 - 10:00 - 10:20

Racotone (spectacle musical)

ven, 04/10/2019 - 10:00 - 10:20

Racotone (spectacle musical)

mer, 09/10/2019 - 10:00 - 11:00

Atelier Montessori

mer, 09/10/2019 - 14:30 - 15:30

Atelier Massage Bébé

sam, 12/10/2019 - 10:30 - 11:30

Atelier Montessori

[Voir tous les événements](#)



Dans l'actualité

VACANCES - Inscription Vacances de la Toussaint - Accueils de loisirs et stages

[Voir toutes les actualités](#)

Résultats


[Consultation sur les modalités d'inscription aux camps et séjours été](#)

Ohé, plateforme gratuite d'échange et de partage entre orvaltais

Besoin d'une [garde d'enfants](#), de [covoiturage](#), de [soutien scolaire](#)... Ohé est pour vous !

Les stages natation en quelques mots

[notice_info_stages_natation_2018.pdf](#)

 [notice_info_stages_natation_2018.pdf](#) (155 Ko - .pdf)

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>